

REGLEMENT CHAMPIONNAT INTERCLUBS ADULTES 2017

La Commission Régionale des épreuves par équipes a vocation à organiser les interclubs de printemps des séries régionales (calendrier, règlement...).

En ce qui concerne la DQDN4, la Commission fixe le calendrier et l'organisation générale mais l'ensemble des règlements qui s'appliquent (qualification des joueurs, arbitrage et juge-arbitrage...), sont ceux du Championnat de France.

C'est pourquoi il est fortement conseillé aux clubs qui engagent une ou plusieurs équipes en DQDN4, de connaître les règlements concernant le Championnat de France.

1. ENGAGEMENTS

Les inscriptions des équipes aux championnats interclubs adultes 2017 devront impérativement se faire via ADOC ou Gestion Sportive.

Ce Championnat est ouvert aux clubs de la Ligue du Val de Marne de la F.F.T., ayant la jouissance permanente et exclusive d'au moins 2 courts découverts de sols identiques.

Les clubs ne disposant que de courts couverts peuvent engager des équipes, mais ces équipes ne pourront pas accéder à la division DQDN4 qui est qualificative pour le Championnat de France sauf à demander une dérogation par écrit à la Commission compétente un mois avant le début du championnat.

2. CALENDRIER ET LIEU

Les dates fixées par la Commission pour les rencontres sont impératives, seule l'impossibilité d'utiliser les courts pour cause d'intempérie peut justifier un report (cf règlement spécifique à la DQDN4).

Lorsque cette règle n'est pas respectée la rencontre sera perdue (forfait) par le club visiteur s'il ne s'est pas déplacé, ou par le club visité s'il n'organise pas la rencontre.

Les impossibilités matérielles exceptionnelles d'organiser une rencontre devront faire l'objet d'une demande écrite adressée à la Ligue avant le 01 avril 2017.

Les parties sont disputées sans interruption sur les courts de plein air, de surfaces identiques, du club visité. En cas de pluie elles pourront être disputées sur 1 court couvert minimum ou plusieurs de surfaces identiques.

Les rencontres 2017 se dérouleront selon le calendrier ci-joint.

Journée	J1	R1	J2	R2	J3	R3	J4	R4	J5	R5
DQDN4	29/04 et 30/04	01/05	06 et 07/05	08/05	13 et 14/05	21/05	20 et 21/05	04/06	27/05 et 28/05	05/06
Autres séries	29/04 et 30/04	01/05	06 et 07/05	08/05	13 et 14/05	05/06	20 et 21/05	10 et 11/06	28/05 et 29/05	17 et 18/06

Spécificité DQDN4

Les dates de rattrapage de la série DQDN4 ne concernent que les dames car les rencontres se déroulant le samedi, la priorité est laissée à l'école de tennis. Toutefois, compte tenu du calendrier et du peu de dates de rattrapage possibles il est fortement demandé aux clubs de se mettre en capacité de jouer la rencontre à la date prévue même en cas de pluie. En cas d'impossibilité, la commission sportive de la Ligue se réserve le droit d'imposer une date de rencontre aux clubs n'ayant pas joué à la date initialement prévue.

Pour le championnat masculin les équipes qui reçoivent doivent impérativement s'organiser pour que la rencontre se joue y compris en cas de météo défavorable. Si l'équipe qui reçoit ne possède pas de structures couvertes elle sera dans l'obligation de jouer sur les installations du club visiteur ou de trouver des courts couverts. L'équipe masculine qui ne sera pas en mesure d'organiser la rencontre sur courts couverts en cas d'intempéries sera disqualifiée.

3. LES RENCONTRES

Elles ont lieu pour les catégories :

Hommes : **le dimanche à partir de 9 heures.**

Hommes « Semaine » : **le lundi ou le jeudi.**

Dames : **le samedi à partir de 14 heures.**

Dames « Semaine » : **le mardi ou le jeudi.**

Les clubs qui ont 2 rencontres à organiser le dimanche pourront en faire disputer une à 14 heures (le club visiteur devra être prévenu au moins 8 jours à l'avance).

Les clubs qui ont plus de 2 rencontres à organiser à domicile le même jour, peuvent à **titre exceptionnel** jouer :

- le samedi après-midi pour les hommes (avec accord de l'équipe adverse)
- le dimanche pour les dames.

Toute dérogation horaire devra être proposée au club adverse au moins 8 jours avant la date de la rencontre. Dans les 2 cas, les clubs concernés doivent prévenir leurs adversaires au moins 8 jours à l'avance.

Les rencontres se disputent en 4 simples et 2 doubles pour les séries DQDN4 (Dames et Hommes).

Les autres séries Dames et Hommes se disputent en 4 simples et 1 double.

Les rencontres Dames et Hommes "Semaine" se disputent en 2 simples et 1 double.

La composition des doubles est remise à l'issue des rencontres de simples.

Les joueurs de doubles peuvent être différents des joueurs de simples mais doivent être présents au début de la rencontre.

Le jeu décisif sera appliqué à 6 jeux partout dans les 3 manches pour les rencontres de simple.

Pour les rencontres en double, il n'y a pas d'avantage à 40A et en cas de 3^{ème} set celui-ci est remplacé par 1 jeu décisif de 10 points avec 2 points d'écart.

Le code de conduite sera appliqué lors de toutes les parties et dans toutes les séries soit par l'arbitre de chaise, soit le juge-arbitre.

Toute équipe est représentée par un capitaine et un capitaine adjoint qui sont seuls en rapport avec le juge-arbitre.

Seuls le capitaine et son adjoint peuvent donner des conseils aux joueurs de leur équipe, pendant la période de repos, aux changements de côtés, à condition d'être présents sur le court.

Avant le début de chaque rencontre, le capitaine d'équipe doit remettre une liste par ordre de classement de tous les joueurs susceptibles de participer à la rencontre avec :

- LICENCES FFT - CERTIFICATS MEDICAUX - CARTES D'IDENTITE - CERTIFICATS DE QUALIFICATION - LISTE DEFINITIVE DES SIMPLES.

A la fin de la rencontre, le club visité doit impérativement saisir la feuille de match dans GS sous 48h faute de quoi celui-ci sera pénalisé sportivement et aura rencontre perdue.

De ce fait, il n'est plus nécessaire de renvoyer les feuilles de matchs à la Ligue. Elles seront à conserver en cas de litige.

4. ARBITRAGE

Séries DQDN4 (Dames et Hommes) :

La Commission d'Arbitrage désigne des juges-arbitres pour les rencontres Dames et Hommes (conformément à la fiche d'engagement).

Tout club qui participe aux championnats de France Interclubs Séniors ou à la division DQDN4 a l'obligation de mettre à disposition de la Commission Régionale d'Arbitrage de la Ligue autant de juges-arbitres, de qualification JAE2 minimum licenciés dans le club, qu'il a d'équipes inscrites.

Par exemple un club qui engage une équipe dames et une équipe hommes en championnat de France et une équipe hommes en DQDN4 devra mettre à disposition 3 juges-arbitres de qualification JAE2 minimum licenciés dans son club.

Tout manquement à cette obligation pourra entraîner, par la Commission compétente, une pénalité sportive à l'encontre de l'équipe concernée. Chaque juge-arbitre concerné devra figurer sur une des fiches équipe du club.

Pour les séries DQDN4 hommes et dames, le club visité, organisateur, doit mettre à la disposition du juge-arbitre, **trois arbitres de chaise différents qualifiés (A1 minimum).**

Deux arbitres ayant la qualification requise doivent impérativement avoir été présentés au Juge arbitre au début de la rencontre. Si au moins 2 arbitres ne sont pas présentés au juge arbitre, la rencontre ne sera pas jouée et sera perdue par le club d'accueil par disqualification.

Le club visité doit mettre à la disposition du juge arbitre un arbitre pour chaque partie.

Trois arbitres différents doivent obligatoirement officier au cours de la rencontre.

Si 3 arbitres différents n'ont pas officié au cours de la rencontre, la commission compétente pourra appliquer une pénalité sportive à l'encontre du club d'accueil.

Toute personne figurant sur la feuille de composition d'équipe (joueurs, joueurs susceptibles de jouer en double, capitaine, capitaine(s) adjoint(s)) remise au juge arbitre ne pourra en aucun cas remplir le rôle d'arbitre.

5. RETARD

L'heure fixée pour la rencontre est l'heure à laquelle les matches doivent commencer à se jouer. Il est donc obligatoire pour les joueurs de se présenter un quart d'heure avant l'heure fixée. Toute équipe incomplète à l'heure fixée pour le début de la rencontre sera déclarée battue sur simple décision du juge-arbitre ou à la demande du capitaine adverse.

6. ORDRE DES PARTIES

Dans les parties de simples, les joueurs et joueuses doivent jouer dans l'ordre suivant : n°4, n°2, n°3 et n°1, puis double(s).

7. PARTICIPATION DES JOUEURS

Dispositions propres aux Championnats de France et aux séries DQDN4 : 2 joueurs nouvellement qualifiés pourront participer aux rencontres comprenant 4 simples.

La présence de 2 joueurs(ses) issus de la filière de formation (JIFF) sera obligatoire lors de chaque rencontre de la DN1B à la DQDN4 incluse.

Ces joueurs(ses) JIFF devront être des joueurs(ses) de simple.

L'équipe ne présentant pas 2 joueurs JIFF parmi les 4 joueurs de simple sera considérée comme équipe incomplète.

Les clubs devront communiquer, à l'organisateur, **les noms des 10 joueurs(ses) qui composeront l'équipe du club** et non plus comme par le passé, les 10 meilleurs joueurs(ses) licenciés dans le club. Cette liste doit contenir un maximum de 3 NVEQ.

Aucun(e) joueur(se), autre que ceux (celles) figurant sur cette liste ne pourra participer aux rencontres du championnat.

Afin de contrôler les passages d'un joueur de l'équipe première à l'équipe réserve d'un club, et dans le but de maintenir l'équité sportive du championnat intéressant **l'équipe réserve**, il a été adopté les règles suivantes:

- a) Le club doit communiquer à sa Ligue, **au plus tard 8 semaines** avant le début du championnat auquel doit participer son équipe réserve, la liste des 4 joueurs les mieux classés (en simple) du club, qui ne seront pas autorisés à jouer avec l'équipe réserve.
- b) Tout joueur ayant participé à **2 rencontres**, ou plus, dans l'équipe première, ne peut pas ensuite jouer dans l'équipe réserve.
- c) Lorsque deux équipes d'un même club jouent le même week-end, un même joueur ne peut pas jouer dans les deux équipes ; il en va de même lorsque ces deux équipes auraient dû jouer le même week-end, et qu'une rencontre a été avancée ou reportée.
- d) pour toute rencontre disputée par 1 équipe réserve (équipe 2 ou 3) évoluant en championnat de France (DQDN4 incluse) il faut 2 joueurs(euses) de simple licenciés pour la 3^{ème} année consécutive au moins dans le club.**

Autres séries :

Tout joueur ayant participé à **3 rencontres** ou plus dans une équipe disputant un championnat interclubs régional ne peut ensuite jouer dans une équipe inférieure.

Lors de chaque journée, le "poids" d'une équipe inférieure ne doit pas être meilleur que celui d'une équipe supérieure.

Lorsque deux équipes d'un même club jouent le même week-end, un même joueur ne peut pas jouer dans les deux équipes ; il en va de même lorsque ces deux équipes auraient dû jouer le même week-end, et qu'une rencontre a été avancée ou reportée.

8. BALLE

Le club qui reçoit doit fournir des balles neuves homologuées par la F.F.T. à raison de trois balles au moins par partie de simples.

9. COMPOSITION DES DOUBLES

La force d'une paire de double est obtenue en calculant la moyenne arithmétique des classements des 2 joueurs qui la composent.

Si deux équipes ont la même moyenne arithmétique, leur ordre est indifférent.

10. INTERRUPTION DE LA RENCONTRE

Une rencontre ne peut être interrompue qu'en cas d'impossibilité matérielle d'utilisation des courts. Dans ce cas, le juge-arbitre, ou le responsable, doit prendre toutes les mesures nécessaires pour que la rencontre ne soit pas reportée et puisse se disputer dans la journée, les équipes restant à sa disposition jusqu'à décision définitive.

Les rencontres hommes de DQDN4 doivent impérativement se jouer à la date prévue. En cas d'intempéries, le club d'accueil doit mettre à disposition du juge-arbitre, 1 court couvert, faute de quoi le juge-arbitre pourra disqualifier le club d'accueil.

Pour les autres séries, s'il y a interruption et reprise le jour même ou dans les 24 heures :

- les parties jouées restent acquises
- les parties commencées reprennent au score acquis à l'interruption.

11. LA RENCONTRE EST REPORTEE

Les dates de rattrapage prévues par la commission sont à respecter aussi impérativement que le calendrier initial (1^{ère} date de rattrapage suivant la rencontre reportée).

Si la rencontre a été annulée ou n'a pas pu se terminer (confirmation par chacun des clubs à l'aide d'une feuille de matches) elle est reportée sur les mêmes terrains.

Si certaines parties sont terminées au moment de l'interruption, elles doivent faire l'objet d'une transmission des résultats pour la prise en compte par le service classement, mais il n'en est pas tenu compte pour le résultat de la rencontre qui doit être reprise en totalité, les clubs étant libres de modifier la composition de leur équipe.

Par contre, si au moment de l'arrêt définitif prévu ci-dessus la victoire est acquise à l'une des équipes, la rencontre n'est pas remise.

Les matches ne doivent être reportés qu'en cas d'intempéries. En cas de non-respect de cette clause le club visité sera déclaré perdant par WO.

12. DATES DE RATTRAPAGE

Les dates de rattrapage sont les suivantes en fonction des séries (voir rubrique 2 « calendrier et lieu »).

13. CLASSEMENT DES EQUIPES

Séries DQDN4 :

A. Chaque équipe marque 1 point par partie gagnée (simples et doubles).

Il n'y a plus de point de bonification lorsque les 2 doubles sont gagnés.

B. L'équipe comptant le plus grand nombre de points est déclarée vainqueur.

En cas d'égalité de points entre deux ou plusieurs clubs, leur classement est établi en tenant compte, à l'occasion de toutes les rencontres de la poule :

- de la différence des nombres de parties gagnées et perdues par chacun d'eux,
- puis, en cas de nouvelle égalité, de la différence des nombres de sets gagnés ou perdus par chacun d'eux,
- puis, en cas de nouvelle égalité, de la différence des nombres de jeux gagnés ou perdus par chacun d'eux.

C. Pour le classement par poule en DQDN4 la commission procède au classement en attribuant :

3 points au club ayant gagné une rencontre.

2 points au club dont la rencontre s'est soldée par un résultat

nul. 1 point au club ayant perdu une rencontre.

-1 point au club dont l'équipe a été disqualifiée ou déclarée battue par décision du juge-arbitre ou de la commission compétente.

-2 points au club forfait.

D. Lors des phases finales en DQDN4, en cas de match nul 3-3, un super jeu décisif de 10 points est disputé en double afin de déterminer l'équipe vainqueur. La composition de ce double est au choix des équipes.

Pour les autres séries :

E. Chaque équipe marque 1 point par partie gagnée (simples et doubles).

F. Pour le classement, il est attribué :

2 points au club gagnant une rencontre.

1 point au club perdant une rencontre.

-1 point au club ayant perdu par pénalité.

-2 points au club forfait.

Pour toutes les séries :

En cas d'égalité de points entre deux ou plusieurs clubs, leur classement est établi en tenant compte, à l'occasion de toutes les rencontres de la poule :

- de la différence des nombres de parties gagnées et perdues par chacun d'eux,

- puis, en cas de nouvelle égalité, de la différence des nombres de sets gagnées ou perdues par chacun d'eux,

- puis, en cas de nouvelle égalité, de la différence des nombres de jeux gagnées ou perdus par chacun d'eux.

14. PHASE FINALE

La série DQDN4 sera composée pour la saison 2017 de 12 équipes réparties en 2 poules de 6 pour le championnat féminin et de 24 équipes réparties en 4 poules de 6 pour le championnat masculin.

Pour le championnat féminin à l'issue des rencontres de poule les premiers de chaque poule se rencontrent dans une finale et le vainqueur accède en National 4 la saison suivante (finale le 10/06/17).

Pour le championnat masculin à l'issue des rencontres de poule les premiers de chaque poule se rencontrent en ½ finales (le 04/06/17) puis les vainqueurs se rencontrent dans une finale (le 11/06/17) et le gagnant accède en N4 la saison suivante.